Froid - Conseiller climatisation PEB

Devenez Conseiller Climatisation PEB et réalisez des actes de diagnostic PEB.

Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Pour effectuer des diagnostics PEB des systèmes de climatisation > 12 kW, vous devez être agréé en tant que "Conseiller Climatisation PEB".
L'efp vous propose une formation qui - en cas de réussite de l'examen - vous permettra de disposer d'un Certificat d'Aptitude en vue d'obtenir cet agrément.

PROGRAMME :
Réglementation :
- Les enjeux et le cadre dans lequel s'inscrivent les réglementations chauffage et climatisation;
- AR du 22-03-2021 relatif aux installations de réfrigération et aux exigences de qualification minimales des Techniciens Frigoristes;
- Agrément de Conseiller Climatisation PEB;
- Aspect théorique du diagnostic PEB des systèmes de climatisation;
- Critères des procédures de dérogation aux exigences;
- Recommandations sur le rapport de diagnostic PEB.

Technique :
- Cycle frigorifique;
- Présentation des supports techniques relatifs au systèmes de climatisation;
- Mesure à effectuer lors du diagnostic PEB;
- Aspect pratique du diagnostic PEB.

Examen

SYLLABUS :
Le syllabus est distribué à chaque participant, par mail, au début du 1er cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

Nos formateurs : Monsieur Luc Brees et/ou Monsieur Omar Maalmi

objectif

Obtention d'un Certificat d'Aptitude en vue d'obtenir l'agrément en tant que «Conseiller Climatisation PEB» pour la Région de Bruxelles-Capitale, vous autorisant à réaliser l'acte de diagnostic PEB obligatoire.

Détails sur la formation:

Public cible

Les professionnels de la climatisation PEB.

PREREQUIS :
Être titulaire d'un diplôme de bachelier, de master, d'ingénieur industriel, de bioingénieur ou d'ingénieur civil à orientation technique ou scientifique ou d'un diplôme équivalent
Justifier d'une expérience professionnelle de minimum trois ans dans le contrôle, la conception,

l’installation ou la maintenance d’installations HVAC
Ne pas être privé de ses droits civils ou politiques.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d’Aptitude "Conseiller Climatisation PEB" pour Bruxelles-Capitale

Prix: 965€

Durée: 40h00

Dates:
1 seul module par an !
• 09/02 - 11/02 - 16/02 - 17/02 et 02/04/2027
Heures : de 8h30 à 17h00
Lieu : efp - 292b Rue de Stalle - 1180 Uccle

Places: Min. 7 - Max. 18

CONDITIONS D'ADMISSION

• Être titulaire d’un diplôme de bachelier, de master, d’ingénieur industriel, de bioingénieur ou d’ingénieur civil à orientation technique ou scientifique ou d’un diplôme équivalent ;
• Justifier d’une expérience professionnelle de minimum trois ans dans le contrôle, la conception, l’installation ou la maintenance d’installations HVAC ;
• Ne pas être privé de ses droits civils ou politiques.
L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.
Le coût de la formation est à payer à l'inscription.

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation ?